

Fiche de produit relative à la consommation énergétique

mégalis CONDENS HYBRIDE

GHAC 24-2H

7716701444

Les données ci-dessous satisfont aux exigences des règlements (UE) N° 811/2013, N° 812/2013, N° 813/2013 et N° 814/2013 complétant la directive (UE) 2017/1369.

Caractéristiques du produit	Symbole	Unité	7716701444
Chaudière à condensation			oui
Dispositif de chauffage mixte			oui
Puissance thermique nominale	Prated	kW	23
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux	η_s	%	92
Classe d'efficacité énergétique			A
Classe du régulateur de température			II
Contribution du régulateur de température à l'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux		%	2,0
Puissance utile			
À la puissance thermique nominale et en régime haute température	P_4	kW	22,8
À 30 % de la puissance thermique nominale et en régime basse température	P_1	kW	7,6
Rendement utile			
À la puissance thermique nominale et en régime haute température	η_4	%	87,6
À 30 % de la puissance thermique nominale et en régime basse température	η_1	%	97,8
Consommation d'électricité auxiliaire			
À pleine charge	elmax	kW	0,036
À charge partielle	elmin	kW	0,015
En mode veille	P_{SB}	kW	0,002
Autres caractéristiques			
Pertes thermiques en régime stabilisé	P_{stby}	kW	0,107
Émission d'oxyde d'azote (uniquement pour le gaz et le mazout)	NO_x	mg/kWh	39
Niveau de puissance acoustique, à l'intérieur	L_{WA}	dB	45
Caractéristiques supplémentaires pour les dispositifs de chauffage mixtes			
Profil de soutirage déclaré			XL
Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau	η_{wh}	%	81
Classe d'efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau			A
Consommation journalière d'électricité (conditions climatiques moyennes)	Q_{elec}	kWh	0,168
Consommation annuelle d'électricité	AEC	kWh	37
Consommation journalière de combustible	Q_{fuel}	kWh	24,326
Consommation annuelle de combustible	AFC	GJ	19

Fiche de système relative à la consommation énergétique

mégalis CONDENS HYBRIDE

GHAC 24-2H

7716701444

Les données ci-dessous satisfont aux exigences des règlements (UE) N° 811/2013, N° 812/2013, N° 813/2013 et N° 814/2013 complétant la directive (UE) 2017/1369.

L'efficacité énergétique indiquée dans cette fiche de données pour la combinaison de produits peut légèrement diverger de l'efficacité énergétique après son montage dans un bâtiment, car celle-ci est influencée par d'autres facteurs, comme les pertes thermiques dans le système de distribution et les dimensions des produits par rapport à la taille et aux propriétés du bâtiment.

Indications pour le calcul de l'efficacité énergétique pour le chauffage des locaux		
I	Valeur de l'efficacité énergétique, pour le chauffage des locaux, du dispositif de chauffage des locaux utilisé à titre principal	92 %
II	Coefficient de pondération de la puissance thermique du dispositif de chauffage utilisé à titre principal et du dispositif de chauffage d'appoint d'un produit combiné	-
III	Valeur de l'expression mathématique $294/(11 \cdot Prated)$	-
IV	Valeur de l'expression mathématique $115/(11 \cdot Prated)$	-

Efficacité énergétique saisonnière, pour le chauffage des locaux, de la chaudière I = **1** 92 %

Régulateur de température (De la fiche de données du régulateur de température) + **2** 2,0 %

Classe : I = 1 %, II = 2 %, III = 1,5 %, IV = 2 %, V = 3 %, VI = 4 %, VII = 3,5 %, VIII = 5 %

Chaudière d'appoint (De la fiche de données de la chaudière) () - I) x 0,1 = ± **3** %

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux (en %)

Contribution solaire (De la fiche de données du dispositif solaire) (III x 0,00 + IV x) x 0,9 x (/100) x = + **4** %

Taille du capteur (en m²)

Volume du ballon (en m³)

Efficacité utile du capteur (en %)

Classe du ballon : A+ = 0,95, A = 0,91, B = 0,86, C = 0,83, D-G = 0,81

Pompe à chaleur d'appoint (De la fiche de données de la pompe à chaleur) () - I) x II = + **5** %

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux (en %)

Contribution solaire ET pompe à chaleur d'appoint 0,5 x **4** OU 0,5 x **5** = - **6** %
(Choisir la plus petite valeur)

Efficacité énergétique saisonnière, pour le chauffage des locaux, du produit combiné **7** 94 %

Classe d'efficacité énergétique saisonnière, pour le chauffage des locaux, du produit combiné **A**

G < 30 %, F ≥ 30 %, E ≥ 34 %, D ≥ 36 %, C ≥ 75 %, B ≥ 82 %, A ≥ 90 %, A+ ≥ 98 %, A++ ≥ 125 %, A+++ ≥ 150 %

Montage de la chaudière et de la pompe à chaleur d'appoint avec émetteurs de chaleurs basse température (35 °C) ?

(De la fiche de données de la pompe à chaleur) **7** 94 + (50 x II) = %

Fiche de système relative à la consommation énergétique

mégalis CONDENS HYBRIDE

GHAC 24-2H

7716701444

Indications pour le calcul de l'efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau		
I	Valeur de l'efficacité énergétique, pour le chauffage de l'eau, du dispositif de chauffage mixte, exprimée en %	81 %
II	Valeur de l'expression mathématique $(220 \cdot Q_{ref})/Q_{nonsol}$	-
III	Valeur de l'expression mathématique $(Q_{aux} \cdot 2,5)/(220 \cdot Q_{ref})$	-

Efficacité énergétique, pour le chauffage de l'eau, du dispositif de chauffage mixte I = **1** 81 %

Profil de soutirage déclaré

XL

Contribution solaire (De la fiche de données du dispositif solaire) $(1,1 \times I - 10\%) \times II - III - I$ = + **2** %

Efficacité énergétique, pour le chauffage de l'eau, du produit combiné dans les conditions climatiques moyennes **3** %

Classe d'efficacité énergétique, pour le chauffage de l'eau, du produit combiné dans les conditions climatiques moyennes **A**

Profil de soutirage M :	G < 27 %, F ≥ 27 %, E ≥ 30 %, D ≥ 33 %, C ≥ 36 %, B ≥ 39 %, A ≥ 65 %, A* ≥ 100 %, A** ≥ 130 %, A*** ≥ 163 %
Profil de soutirage L :	G < 27 %, F ≥ 27 %, E ≥ 30 %, D ≥ 34 %, C ≥ 37 %, B ≥ 50 %, A ≥ 75 %, A* ≥ 115 %, A** ≥ 150 %, A*** ≥ 188 %
Profil de soutirage XL :	G < 27 %, F ≥ 27 %, E ≥ 30 %, D ≥ 35 %, C ≥ 38 %, B ≥ 55 %, A ≥ 80 %, A* ≥ 123 %, A** ≥ 160 %, A*** ≥ 200 %
Profil de soutirage XXL :	G < 28 %, F ≥ 28 %, E ≥ 32 %, D ≥ 36 %, C ≥ 40 %, B ≥ 60 %, A ≥ 85 %, A* ≥ 131 %, A** ≥ 170 %, A*** ≥ 213 %

Efficacité énergétique pour le chauffage de l'eau

- dans les conditions climatiques plus froides : **3** - 0,2 x **2** = %

- dans les conditions climatiques plus chaudes : **3** + 0,4 x **2** = %